



Les Etablissements de Formation Professionnelle Privée Accrédités Secteur Agroalimentaire

Un choix pour suivre une **formation dans une filière qualifiée** et obtenir un **diplôme reconnu et visé par l'Etat** avec possibilité de bénéficier de la contribution de l'Etat aux frais de formation*

* pour les stagiaires inscrits dans le niveau Technicien Spécialisé.

SOUSS MASSA DRAA

Agadir

D0132-L'axiale de La Formation Spécialisée-EP-

Bloc E 4, n° 61, appartements n° 1, 2 et 3, avenue 11 janvier, Cité Dakhla, Agadir

- TS - Industrie Agroalimentaire

N.B. : L'accréditation d'un établissement de Formation Professionnelle Privée déterminé est accordée pour un délai n'excédant pas 5 ans. Il appartient à l'établissement concerné de procéder au renouvellement de ladite accréditation dans les mêmes règles et procédures en vigueur.

* Possibilité pour les Bacheliers ou techniciens Inscrits au niveau Technicien spécialisé, de bénéficier de la Contribution de l'Etat aux Frais de Formation

Dans la limite de 4000 dhs /An

Pour plus d'informations, consultez notre site Web www.dfp.gov.ma, ou adressez vous à la Délégation Régionale de la Formation Professionnelle la plus proche.

- Niveau : Filière qualifiée concernée par l'Accréditation

N.B. : L'accréditation d'un établissement de Formation Professionnelle Privée déterminé est accordée pour un délai n'excédant pas 5 ans et ce, dans les filières qualifiées par l'établissement (voir la décision d'accréditation affichée à l'établissement de votre choix). Il appartient à l'établissement concerné de procéder au renouvellement de ladite accréditation dans les mêmes règles et procédures en vigueur.